

LISTE DES DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2025

2026-01-27-001– APPROBATION DU PROCES VERBAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVER le procès-verbal du Conseil municipal du 25 novembre 2025.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2026-01-27-002 – AVENANT A LA CONVENTION -CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN
VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-2 et L.2121-29,

VU l'avenant à la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de revitalisation du Territoire signé le 3 avril 2025

VU l'avenant n°2 à la convention d'assistance pour la réalisation du programme Petites Villes de Demain et de l'Opération de Revitalisation du Territoire signé le 3 avril 2025

CONSIDERANT la proposition de prolongation du Programme Petites Villes de Demain formulée par l'Etat,
CONSIDERANT la nécessité de signer un avenant à la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de revitalisation du territoire par l'ensemble des communes signataires afin de prolonger la durée du programme jusqu'au 31 décembre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVER le projet d'avenant à la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du territoire annexé, à signer avec l'Etat, les six communes ORT et Granville Terre et Mer ;**
- **APPROUVER le projet d'avenant à la convention d'assistance pour la réalisation du programme « Petites Villes de Demain » et de l'Opération de Revitalisation du territoire annexé, à signer avec les six communes ORT et Granville Terre et Mer**
- **AUTORISER le Maire à signer l'avenant à la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire ;**
- **AUTORISER le Maire à signer l'avenant à la convention d'assistance pour la réalisation du programme « Petites Villes de Demain » et l'Opération de Revitalisation du Territoire ;**
- **AUTORISER le Maire à engager toute démarche et à signer tout document relatif à l'exécution de ces avenants ;**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2026-01-27-003 – RENOUELEMENT DE LA CTG « CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE »

Entendu l'exposé de Mme Mahé, adjointe à l'enfance et au social, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU la présentation de la CTG 2026-2030 en Conférence des Maires du 11 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que la commune est compétente en matière d'ALSH, d'Espaces Jeunes et de cohésion sociale

CONSIDÉRANT que la CTG 2026-2030 intègre :

- Un diagnostic du territoire ;
- Un plan d'action décliné en fiches projets ;
- Les modalités de mise en œuvre et les moyens mobilisés ;
- Les modalités de collaboration et de gouvernance ;
- Les engagements respectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **ENGAGER la commune dans la Convention Territoriale Globale 2026-2030 ;**
- **APPROUVER les termes de la CTG et ses annexes ;**
- **AUTORISER le Maire à signer la convention et les documents afférents ;**
- **DESIGNER un élu référent qui siègera aux différentes instances et assurera le lien avec sa commune ;**
- **IDENTIFIER les professionnels participant à la mise en œuvre de la CTG ;**
- **AUTORISER le Maire à solliciter le Bonus Territoire de la CAF.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2026-01-27-004 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN RESEAU PARTAGE DE BIBLIOTHEQUES AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA MANCHE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **APPROUVER la convention de partenariat pour un réseau partagé de bibliothèques,**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2026-01-27-005 – RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE DES ETAGES DE LA MAIRIE : ATTRIBUTION DES MARCHES

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu l'analyse réalisée par le maître d'œuvre Composite Architecte en application des critères énoncés dans le cahier des charges ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 19 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **AUTORISER M. le maire à signer les marchés publics suivants :**
 - **Programme : aménagement des étages de la mairie**
 - **Lot 1 : Désamiantage**
 - Entreprise : AB Désamiantage 50430 Lessay**

Montant du marché : 9050.00€ HT

▪ **Lot 2 : Gros œuvre et réseaux**

Entreprise : BOSCHE 50200 Heugueville sur Siennne

Montant du marché : 97 240.25€ HT

▪ **Lot 3 : Charpente**

Entreprise : LEPETIT DANIEL SAS 50250 La Haye

Montant du marché : 2 375.09€ HT

▪ **Lot 4 : Couverture**

Entreprise : MARIE ET CIE 50570 Remilly sur Lozon

Montant du marché : 55 098.79€ HT

▪ **Lot 5 : Menuiseries extérieures**

Entreprise : SARL ANFRAY LEROUX 50870 Tirepied

Montant du marché : 20 233.32€ HT

▪ **Lot 6 : Menuiseries intérieures, plâtreries et isolation**

Entreprise : ORQUIN 50000 Saint-Lô

Montant du marché : 74 636.13€ HT

▪ **Lot 7 : Peinture- revêtements muraux - sols souples**

Entreprise : RD peinture 50000 St Lô

Montant du marché : 54 144.63 € HT

▪ **Lot 8 : Elévateur**

Entreprise : SAS ERMHES 35530 Vitré

Montant du marché : 31 434.55€ HT

▪ **Lot 9 : Electricité – courants forts et faibles**

Entreprise : VELEC SERVICES 50420 Tessy Bocage

Montant du marché : 23 950.00€ HT

▪ **Lot 10 : Plomberie, chauffage et ventilation**

Entreprise : VIRIA 50000 St Lô

Montant du marché : 36 844.03€ HT

- Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2026-01-27-006 – RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE DES ETAGES DE LA MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **D'APPROUVER son plan de financement ci-dessus mentionné,**
- **D'AUTORISER le maire à réaliser les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2026-01-27-007 – MAISON D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S : APPROBATION AVANT-PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **VALIDER** l'avant-projet définitif et le plan de financement de la construction de la maison d'assistant(e)s maternel(le)s.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2026-01-27-008 – MAISON D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **AUTORISER** le maire à réaliser les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL
- **AUTORISER** le maire à réaliser les demandes de subvention d'investissement auprès de la CAF au titre de la PIAJE
- **AUTORISER** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2026-01-27-009 – SECURISATION DU CARREFOUR RUE DES DOUVES - RUE DU VIEUX MANOIR : AMENDE DE POLICE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **AUTORISER** le maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2026-01-27-010 – SECURISATION DU CARREFOUR RUE DES DOUVES - RUE DU VIEUX MANOIR : ACHAT DES BANDES DE TERRAIN

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **VALIDER** la somme 2€ le mètre linéaire
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2026-01-27-011 – AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 325 000€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 21 :

- C/2151 – OP 43 : 15 000€
- C/2152 – OPNI : 5 000€

Chapitre 23

- C/231 – OP 50 : 25 000€
- C/231 – OP 100 : 20 000€
- C/231 – OP 103 : 250 000€
- C/231 – OPNI : 10 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **ACCEPTER les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2026-01-27-012 – AUTORISATION ANNUELLE DE RECRUTEMENT DE SAISONNIER

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale notamment les articles 3, alinéa 2,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2026-01-27-013 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'Adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à l'ALSH, complété par des missions d'entretien des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.**
- **ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents**

2026-01-27-014 – ACHAT DU CHEMIN DE LA MENUISERIE : FIXATION DU PRIX DE VENTE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- VALIDER la somme 5 € la parcelle
- ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

2026-01-27-015 – ACHAT DES PARCELLES AE 229-247-276

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- FAIRE une contreproposition à 90 000€ à la notaire
- DEMANDER un devis estimatif de la démolition de la maison
- AUTORISER Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

2026-01-27-016 – DENOMINATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DE LA MEDIATHEQUE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- DÉCIDE de nommer l'accueil de loisirs : ALSH Simone GIRARD
- DÉCIDE de nommer la médiathèque : Médiathèque René TAMBUTE.

Le Maire
Jean-Paul PAVEN

